



CONSEIL MUNICIPAL

1er JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE PREMIER JUIN A DIX-NEUF HEURES, Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Dominique PÉRIN NETZER, Jean-Louis RUMÉRIO, adjoints au Maire,
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Agnès CHAZAL, Véronique BALTAZART, Samir BEN-ZAHI, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUIILLIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

Pouvoirs :

Valérie LOPPIN à Emmanuel VERDONK

Guy BIGIN à Dominique BERGER

Valérie DUMOULIN à Lionel CORDIER

Excusée : Marie-José CLERMONT

Secrétaire de séance : Agnès CUIILLIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.

Il a été constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il a été reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats pour le compte administratif principal et le compte administratif annexe.

Le conseil municipal a déclaré que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sur propositions du Maire, il a été affecté au budget de l'exercice 2016 le résultat suivant :

- affectation en réserve au financement de la section d'investissement (compte 1068) :
584 196.62 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 3 464 370.70 €

Il a été arrêté le budget supplémentaire pour l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté et arrêté en équilibre, tant en recette qu'en dépenses, à la somme de :

Dépenses de fonctionnement	3 833 470.00 €
Dépenses d'investissement	5 487 547.00 €
Recettes de fonctionnement	3 833 470.00 €
Recettes d'investissement	5 487 547.00 €

Le conseil municipal a fixé les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure indiqués dans les tableaux ci-dessous :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES				
2017	UN DISPOSITIF NON NUMERIQUE		UN DISPOSITIF NUMERIQUE	
	<50 M ²	>50 M ²	<50 M ²	>50 M ²
MONTANT	20.50€ par m²	41€ par m²	61.50€ par m²	123€ par m²

ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES				
2017	<12M ²	12M ² A 20 M ²	20 M ² A 50 M ²	>50M ²
MONTANT	0	9.5 € par m²	38 € par m²	76 € par m²
Tarif de base : 19 €		(tarif de base/2)	(tarif de base x 2)	(tarif de base x 4)

Pour l'année 2016, il a été fixé les tarifs maximums prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 30 x 1.29352 = 38.8056 arrondi à 38.81 € par kilomètre et par artère en souterrain.
- 40 x 1.29352 = 51.7408 arrondi à 51.74 € par kilomètre et par artère en aérien.
- 20 x 1.29352 = 25.8704 arrondi à 25.87 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (Cabines, sous répartiteurs...)

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain, et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

Dans le cadre d'une sortie scolaire avec nuitées organisée par l'école Centre, il a été décidé d'accorder une aide aux familles en fonction du tableau suivant :

Quotients	Montant de l'aide
Q ≤ 300	90,00 €
301 ≤ Q ≤ 500	82,00 €
501 ≤ Q ≤ 650	74,00 €
651 ≤ Q ≤ 800	66,00 €
801 ≤ Q ≤ 1000	58,00 €
1001 ≤ Q ≤ 1200	50,00 €
Q ≥ 1201	42,00 €

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2015 / 2016 : Q = (revenus avant déductions fiscales de l'année 2013 du foyer / 12) / nombre de personnes vivant au foyer.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°63/2016 du Conseil en date du 27 avril 2016.

Dans le cadre des services périscolaires et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), il a été approuvé le principe d'une convention avec les associations locales ou extérieures pour des prestations apportées durant les activités organisées par la commune.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer des documents avec la C.A.F. de la Marne, engageant la commune dans la réalisation de l'action « Aide aux devoirs ».

Une aide financière a été accordée à tout habitant de la commune ou adhérent d'une association locale d'un montant de :

- 400 € pour une inscription sur la liste des sportifs de haut niveau
- 200 € pour une inscription sur la liste des sportifs espoirs

L'aide est attribuée hors association locale si la structure d'accueil ne réunit pas les conditions d'évolution dans un cadre de haut niveau, ou si le sport pratiqué n'est pas proposé sur la commune.

Chaque année, l'enveloppe de soutien sera revue en fonction du nombre de sportifs.

Il a été attribué une aide financière d'un montant de 20 € aux jeunes licenciés sportifs en fonction des conditions suivantes :

- être né(e) entre le 1/01/1998 et le 31/12/2010,
- résider la commune,
- être titulaire d'une licence au sein d'une association locale affiliée à une fédération sportive, ou dans une association extérieure si la pratique n'est dispensée dans une structure locale,

L'aide sera versée sur la présentation des justificatifs suivants : licence ou attestation mentionnant NOM - Prénom - date de naissance - adresse (justificatif de domicile à défaut), R.I.B.

Plusieurs subventions ont été sollicitées :

- auprès du Conseil Régional Alsace - Lorraine Champagne-Ardenne et du Conseil Départemental de la Marne dans le cadre de la programmation culturelle 2016/2017.
- auprès de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau afin d'effectuer l'achat d'un désherbeur. Le coût estimé de l'achat du matériel est de 26 581,72 € TTC.
- auprès du Conseil Départemental de la Marne pour la réfection de la rue des Darzillières. Le coût estimé des travaux est de 190 000 € TTC.

Il a été fixé le montant de la caution à 500 € lors de mises à disposition de la salle de spectacles du parc Jean Saintin.

L'utilisation occasionnelle par 1/2 journée de la salle Mairie a été fixée à 18 €, (hors créneaux habituels) avec un forfait de 50€ si le ménage est nécessaire après utilisation.

Le conseil municipal a approuvé le projet de réalisation d'un vitrail à l'église St André et a sollicité une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Il a été également sollicité une subvention auprès du conseil départemental de la marne pour ce projet.

Un accord de principe a été donné pour l'engagement de frais divers pour les départs en retraite de l'ensemble du personnel de la mairie. Les limites financières suivantes par personne ont été fixées selon le type d'achat :

- Bons d'achats : dans la limite de 160 € par personne
- Cadeaux divers : dans la limite de 160 € par personne

Il a été accordé à l'association foncière une subvention exceptionnelle de 21 000 € TTC.

Dans le cadre du plan canicule, deux agents non titulaires à temps plein pour une période maximale de 3 mois ont été recrutés.

Il a été pris en considération la réalisation d'une opération d'aménagement d'extension de la Zone des Blancs Monts et des Nuisements.

Le périmètre d'étude, d'une superficie d'environ 30 hectares, a été précisé. Il se localise aux lieudits « les Sommers » et « le Chemin de Puisieuls » situés en continuité de la zone commerciale « Les Blancs Monts » et de la zone artisanale « Les Nuisements ».

La concertation préalable à la ZAC a été engagée en fixant les objectifs suivants :

- informer les habitants de la volonté de créer cette ZAC ;
- présenter à la population le projet d'aménagement envisagé ;
- permettre au plus grand nombre, habitants, associations, et toutes personnes intéressées, d'émettre leurs remarques, avis et attentes vis-à-vis de ce projet.

Il a été fixé les modalités de la concertation, comme suit :

- publication d'un article présentant le projet et le lancement de la concertation dans le bulletin municipal (et/ou journal local),
- publication d'un article relatif au projet sur le site internet de la commune,
- organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet et du recueil des avis et observations de la population,
- réalisation d'une exposition sur le projet de ZAC en mairie de Cormontreuil,
- mise à disposition du public d'un dossier de concertation sur le projet de ZAC et d'un registre destiné à recueillir les avis et observations, en mairie de Cormontreuil.

Une partie de la parcelle cadastrée AI n°511 d'une surface d'environ 80 m² a été vendue aux acheteurs suivants :

- **Jacky TRONEL (7 allée Lise Meitner)**
- **Aurélien ANDRE/ Floriane JAUBERT (5 allée Lise Meitner)**
- **Michael GUCCIONNE/ Clothilde FREYERMUTH (3 allée Lise Meitner)**
- **Eric BATALLA/Valérie BAILLEAU (1 allée Lise Meitner)**

Le prix a été fixé à 50€/m², hors frais de notaire.

Il a été arrêté jusqu'à nouvelle délibération, les tarifs suivants :

Type de Sépulture	Tarifs pour le cimetière	
	30 ans	50 ans
Cippe	420	630
Caveau 2 places	1 890	2 040
Caveau 3 places	2 140	2 300
Caveau 4 places	2 670	2 830
Columbarium	1 210	1 820
Cavurne	1 270	1 900
Pleine terre	540	820
Jardin du souvenir	Les Montépillois	Gratuit
	Rue de la Paix	Gratuit